

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC

Le 10 décembre 2018 avait lieu une réunion extraordinaire du conseil municipal tenue à 18h30 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : François Théberge, Berthold Allard, Jean Ouellet, Michel Gagnon, Jules Bernier et Martin Hudon.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier, était aussi présent.

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire n'a pas été signifié au moins deux jours avant sa tenue, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, mais puisque tous les membres du conseil étaient présents, la séance extraordinaire pouvait avoir lieu, comme le stipule l'article 157 du Code municipal.

18.12.192 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, sans possibilité d'y inscrire de nouveaux items.

18.12.193 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 218-2018

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa de l'article 1061.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Transports datée du 23 juillet 2018, afin de permettre le remplacement d'un ponceau sur le chemin de la Chute-Blanche;

ATTENDU QUE la subvention est versée sur une période de 10 ans;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 190 456 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 26 novembre et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 218-2018 décrétant un emprunt de 190 456 \$ afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales.

D'autoriser le secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires à la demande d'approbation du règlement d'emprunt.

**** *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***

À 18h40, monsieur Jules Bernier propose la levée de l'assemblée.
Acceptée à l'unanimité.

Denise Lamontagne, mairesse

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier